

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 20 avril 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les produits toxiques sont rangés sous clé.

Pendant ma visite, les enfants prennent leur collation, par la suite les enfants vont à la salle de bain avant d'aller à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 avril 2023

Date

original signé par
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 avril 2023

Date